

REVUE



DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.



TOME II.



A BRUXELLES.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,

RUE DES CARRIÈRES, N° 50.

—
1846.

CORRESPONDANCE NUMISMATIQUE

entre Jean-Charles-Joseph VAN HEURCK, conseiller-député aux affaires du commerce et assesseur de la jointe des monnaies aux Pays-Bas autrichiens, et l'abbé Jean MARCI, chanoine de l'église cathédrale de Lutzmeritz en Bohême, mathématicien de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et conservateur-adjoint du cabinet impérial des médailles à Vienne.



A Monsieur le baron de Bartenstein (A), conseiller du conseil des domaines et finances de Sa Majesté l'Impératrice-Reine.

Janvier 1758.

Pro memoriâ.



Le sieur Van Heurck, conseiller-député aux affaires du commerce et des monnaies, prépare depuis quelque temps un traité historique et théorique des monnaies des ducs de Brabant et des comtes de Flandre, travaillé comme l'est celui des monnaies de France par Le Blanc (1).

On se propose d'en faire graver les empreintes, d'en expliquer les légendes par rapport aux faits historiques, et ensuite d'en constater le titre, le poids et les évaluations par des preuves authentiques et incontestables.

(1) Note 1.

A. Notice sur le baron de Bartenstein.

Ce travail a été poussé déjà, en remontant, jusqu'à l'an 1288 par rapport aux monnaies des ducs de Brabant, et jusqu'à l'année 1534 par rapport à celles des comtes de Flandre, de façon que l'on y trouve toutes celles de la maison de Bourgogne, depuis Philippe-le-Hardi, et celles de la maison d'Autriche, depuis Maximilien et Marie.

Pendant que l'on continue à faire des recherches à ce sujet, tant au pays qu'à l'étranger, on vient d'être informé que Sa Majesté l'Empereur a fait imprimer à Vienne, en 1756, un volume intitulé : *Monnaies en argent, qui composent une des différentes parties du cabinet de S. M., etc.*

Il n'est pas possible de consulter ce livre; il ne se trouve pas aux Pays-Bas. On prétend que Sa Majesté n'en a fait tirer que quatre-vingts exemplaires.

Dans ces circonstances, celui qui travaille à l'histoire des monnaies des ducs de Brabant et des comtes de Flandre, s'adresse à Monsieur le baron de Bartenstein, le priant de vouloir lui procurer la connaissance du savant chargé du soin de l'arrangement du cabinet des monnaies de Sa Majesté Impériale et de l'édition du volume concernant les monnaies en argent.

S'il avait l'honneur de le connaître et d'en être connu, il ose espérer qu'il en résulterait des avantages réciproques.

Jean-Charles-Joseph Van Heurck, né à Anvers le 10 avril 1708, échevin de cette ville, en 1737, et premier trésorier, en 1740, fut nommé conseiller-député des affaires du commerce des Pays-Bas par lettres patentes du 25 juillet 1734, et conseiller-assesseur de la jointe des monnaies par commission de la même date. M. Van Heurck mourut à Anvers, le 25 juillet 1766. Il était fils de Jean-Charles Van Heurck, né à Anvers, le 15 septembre 1685, grand au-

mônier de cette ville, en 1712, y décédé le 4^{er} septembre 1719, et de Claire-Rebecca Van der Aa, née le 21 mai 1686, mariée le 25 août 1705, morte le 24 novembre 1761. Elle fut inhumée, ainsi que son époux et son fils, dans l'église cathédrale de Notre-Dame. On lit encore aujourd'hui sur leur tombe l'inscription suivante :

MONUMENTUM

JOANNIS CAROLI VAN HEURCK

HIJUS URBIS ELEEMOSYNARI

ET CLARÆ REBECCÆ VAN DER AA

CONJUGUM.

OBIT ILLE 4 SEPTEMBRIS 1719

ILLA VERO 24 NOVEMBERIS 1761.

R. I. P.

M. Van Heurck appartenait à une famille noble, originaire de la ville d'Anvers. Sa mère obtint, pour elle et ses enfants, le 4 septembre 1754, des lettres de noblesse, expédiées au nom de Jean-Charles Van Heurck, son époux prédécédé.

Il épousa, à Delft, le 50 août 1754, Élizabeth-Marie Wittert, née à Rotterdam le 8 mars 1715, décédée à Anvers le 17 juin 1782, fille de Corneille Wittert, seigneur de Valekenburg-Bolsweert-Duifelsbrouk, etc. et de Marie-Jacqueline Persyn d'Ouwendyck, sa seconde femme. M. Van Heurck eut treize enfants de ce mariage. Sa famille est aujourd'hui éteinte.

Outre le savant mémoire sur les monnaies belges dont il sera question plus bas, M. Van Heurck a laissé, en manuscrits, différents autres ouvrages très importants pour l'histoire des Pays-Bas. Nous citerons, entre autres, un *Inventaire des diplômes belges depuis l'année 1100 jusqu'en 1400*, en onze gros volumes in-folio. Ce travail immense a été continué par son fils aîné, Pierre-Joseph-Jean Van Heurck, greffier de la chambre des comptes de Brabant, mort à Bruxelles, le 10 janvier 1779.

Le manuscrit original se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de M. Th. de Jonghe.

NOTE. — 1.

Le manuscrit original du *Traité des monnaies belges* de M. Van Heurck dont il est ici question fut conservé par ses héritiers, et passa dans la bibliothèque de son petit-fils, Pierre-André baron van Kessel, né à Anvers, le 14 juillet 1776. Il était fils de André-François-Joseph baron van Kessel, licencié en droit, échevin d'Anvers, et conseiller-receveur-général des domaines de Sa Majesté au quartier de cette ville, et de Marie-Cornélie-Jacqueline-Joseph Van Heurck. A sa mort, arrivée en 1842, le baron van Kessel institua pour légataires universels les hospices de la ville d'Anvers. Sa bibliothèque, composée pour la plus grande partie d'ouvrages de luxe, fut vendue publiquement à Anvers. Le catalogue en a paru sous le titre de « *Catalogue d'une belle et riche collection de livres délaissée par Messire P. A. baron VAN KESSEL, dont la vente se fera le lundi 27 juin 1842 et jours suivants, à 3 heures fixes de relevée, à la salle des ventes par notaires, canal des récollets, section 4, n° 2045, à Anvers, sous la direction du notaire de Meester. — Anvers, de l'imprimerie de Philippe Ville, vieux marché-aux-cordes. 1842. pp. 99 in-8°.* » Elle contient 1550 numéros. Le *Traité des monnaies* y est porté, mais sans indication d'auteur, sous le n° 844. Il y est désigné de la manière suivante : « *Description historique et théorique (sic) des monnaies belgiques; deux volumes, avec figures à la plume. — Manuscrit supérieurement bien conservé du dix-huitième siècle et qui contient, en outre, un Recueil de preuves, veau-fauve, doré sur plat.* » Il fut adjugé, au prix de 280 francs, à M. Geelhand, et fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de ce numismatiste distingué. Il en existe encore quelques copies écrites, presque toutes de la main même de Van Heurck; mais les pièces mêmes ne s'y trouvent pas dessinées. M. Th. de Jonghe est possesseur de l'une de ces copies; une seconde se trouve dans la bibliothèque de feu M. de Rooverc de Roosemeersch, mort à Bruxelles, en juin 1842. La bibliothèque royale, fonds

Van Hulthem, en possède une troisième, mais beaucoup moins complète et écrite d'une autre main. V. *Bibliotheca Hulthemiana*, tome VI, n^o 440. *Inventaire des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, publié par ordre du ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. — Bruxelles et Leipzig, G. Muquardt, 1840, petit in-folio, pp. 526, n^o 16285. Nous nous proposons de donner plus tard quelques extraits de l'intéressant travail de M. Van Heurck.

NOTE. — A.

Christophore, baron de Bartenstein, né en 1755, auditeur à la chambre des comptes des Pays-Bas, par lettres patentes du 9 juin 1756, conseiller-maître des comptes, par lettres patentes du 25 mars 1757, et conseiller au conseil des domaines et finances de Sa Majesté l'Impératrice-Reine aux Pays-Bas, par lettres patentes du 7 septembre de la même année, quoiqu'il ne fût alors âgé que de vingt-deux ans. Il mourut à la fleur de l'âge, le 12 juin 1761, et fut inhumé, à Bruxelles, dans l'église de sainte Gudule, où l'on voit encore sa pierre sépulcrale portant l'inscription suivante :

D. O. M.

MONUMENTUM DOMINI

BARONIS DE BARTENSTEIN

DUM VIVERET SACRÆ SUÆ CÆSARÆÆ AC

REGIÆ APOSTOLICÆ MAJESTATIS

IN SUPREMO BELGII ÆRARIO A CONSILIIS

ET DOMINÆ BARBARÆ OSY

CONJUGUM.

R. I. P.

Son fils aîné, Christophe-Jean-Ghislain baron de Bartenstein, remporta le premier prix au concours général de l'université de Louvain, en 1775. Ce triomphe académique fut célébré, tant à Louvain qu'à Bruxelles, par des fêtes bruyantes et somptueuses. Des médailles en ont perpétué le souvenir; l'une d'elles a été exécutée par le célèbre Théodore Van Berckel.

LETTRE

de M. l'abbé MARCI (1) à M. VAN HEURCK,
conseiller des finances, à Bruxelles.



Monsieur,

Le *pro memoriâ* que vous avez adressé à M. le baron de Bartenstein, au sujet du volume des monnaies du cabinet de Sa Majesté l'Empereur, a été remis à M. Duval (2), bibliothécaire de Sa Majesté; et comme j'ai l'honneur de travailler avec lui dans ledit cabinet, je me suis chargé avec plaisir de vous donner une idée des monnaies de Brabant, de Flandres et de Bourgogne que nous possédons.

Il y a environ dix ans que Sa Majesté commença à exécuter l'idée qu'elle avait formée d'établir un cabinet de monnaies et de médailles modernes, tant en or qu'en argent, de toutes les parties de l'univers. Pour former un pareil établissement, il a fallu acheter plusieurs collections de particuliers curieux, qui avaient de petites suites, les uns en ducats, d'autres en thalers et florins, et d'autres, enfin, en petite monnaie que nous appellerons gros.

Depuis ce peu de temps, on a déjà amassé un trésor considérable tant en médailles qu'en monnaies; mais il faut avouer, en même temps, qu'il y a des états dont les suites sont très défectueuses,

(1) Note biographique sur l'abbé *Marci*. — C.

(2) Note sur M. *Duval*. — D.

nonobstant les recherches dont on a chargé différentes personnes qui, apparemment, ne se sont pas donné toute la peine requise, ou n'ont pas eu les occasions de procurer ce que l'on souhaitait. Il est même étonnant qu'un pays qui appartient à Sa Majesté l'Impératrice-Reine soit un de ceux dont nous ayons le moins, quoique quantité de personnes eussent promis d'en procurer.

Vous jugerez, Monsieur, par la liste ci-jointe, de notre pauvreté. Je ne doute pas que vous n'eussiez toutes les pièces requises à votre ouvrage. Si vous pouvez nous en procurer ce qui nous manque, on les payerait volontiers, et vous obligeriez beaucoup Sa Majesté Impériale, qui fait graver toutes les monnaies, pour que ce trésor puisse être un jour utile au public et principalement aux curieux. C'est dans cette vue que l'on a gravé les grandes monnaies en argent, c'est-à-dire les florins et tout ce qui est au-dessus; mais, comme depuis l'édition de ce volume, il y a eu une augmentation trop considérable pour en former un supplément, on médite une seconde édition, qui sera plus correcte, plus complète et mieux conditionnée que la première.

Les monnaies en or, qui formeront, de même que les grandes d'argent, un gros volume in-folio, sont déjà toutes gravées, et on a commencé les arrangements pour l'édition.

On espère que quand ces deux volumes seront achevés, Sa Majesté voudra bien continuer la dépense pour faire graver les petites monnaies qui sont au-dessous du florin. Par là, on aurait trois volumes in-folio, qui formeraient un vrai trésor et une espèce de magasin en fait de monnaies, puisque l'on serait en état de montrer les originaux sur lesquels les gravures ont été faites. Quant aux étiquettes que l'on met à la tête des monnaies de chaque souverain, l'on s'en tient simplement à l'histoire et à la généalogie; l'on n'explique ni légendes ni armes : tout cela étant fort lisible et bien gravé, l'on s'en rapporte aux pièces mêmes.

Si l'on entrait dans un plus grand détail, l'ouvrage serait trop volumineux; et si l'on travaillait sur le plan de M. Le Blanc, cela deviendrait un ouvrage immense qu'on ne pourrait jamais entreprendre sans une société de savants qui travailleraient chacun sur sa matière. Les deux pièces de Bourgogne que j'ai coupées d'un exemplaire imparfait, vous donneront un échantillon des étiquettes qui règnent par tout l'ouvrage, de même que de la gravure, qui trouve beaucoup d'approbation. Chaque pièce, quoique quelquefois petite, a le poids d'un thaler ou d'une pièce de deux florins. Vous dites, Monsieur, dans votre billet, que vous constaterez le titre des monnaies par des preuves incontestables. Il n'y a, à mon avis, que trois sortes d'épreuves pour examiner le titre des monnaies : le feu, l'eau et la pierre de touche. Cette dernière est très sujette à caution, comme vous savez; l'épreuve par l'hydrostatique est plus sûre, mais pas plus incontestable; il n'y a donc que le feu qui soit en état d'en faire voir le juste titre, ce qui ne peut se faire sans détruire la pièce.

Auriez-vous peut-être, Monsieur, une méthode différente pour examiner le titre d'une pièce, sans la détruire? Vous me feriez un sensible plaisir de vouloir l'indiquer. Je sais que les ordonnances fixaient anciennement le titre, comme elles le font encore aujourd'hui; et cependant, nous trouvons des monnaies qui sont d'un très mauvais aloi, de sorte que les ordonnances peuvent marquer le titre que les pièces devraient avoir, mais presque jamais celui qu'elles ont, sans l'examen de la pièce même.

S'il y a quelque chose dans notre cabinet qui puisse servir à votre ouvrage, je me ferai un sensible plaisir de vous communiquer tout ce qui pourra dépendre de moi. J'espère en échange, Monsieur, que vous voudrez bien indiquer la façon dont on pourrait avoir les pièces qui nous manquent; ce serait servir le public en augmentant le trésor impérial.

J'ai l'honneur d'être parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé l'abbé MARCI,

chanoine de Lutmeritz, mathématicien de Sa Majesté Impériale.

Vienne, le 15 septembre 1758.

NOTE. — C (1).

L'abbé Jean Marci, né à Luxembourg, avait été appelé à Vienne par l'impératrice Marie-Thérèse, qui le chargea de l'éducation de l'archiduc Maximilien, son fils puîné, depuis électeur de Cologne, et des jeunes archiducs, ses frères. Après avoir terminé l'éducation de ces princes, il fut pourvu d'un canonicat dans l'église collégiale de Lutmeritz, en Bohême, et placé à la bibliothèque impériale de Vienne. En 1764, il revint dans sa patrie, et fut nommé chanoine de l'église collégiale de St. Vincent, à Soignies, dont, quelques années après, il fut nommé prévôt; il obtint en cette qualité, tant pour lui que pour ses successeurs, le droit de porter la croix pectorale; ce privilège lui fut accordé, par lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse, du 6 juillet 1771. L'année suivante, il fut pourvu des fonctions de prévôt de l'église collégiale de St. Pierre, à Louvain, et, en cette qualité, de celles de chancelier de l'université. Cette double dignité était devenue vacante par le décès du Baron de Breitbach de Baresheim, grand prévôt de la métropole de Trèves et chanoine titulaire de la cathédrale de St. Lambert, à Liège, mort en 1771. Il prit solennellement possession de sa prévôté, le 4 octobre 1772. Il fut désigné, le 13 avril 1773, pour faire partie de la nouvelle académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Le 15 mars 1785, après la mort du comte

(1) La note 1, qui se trouve plus haut, devrait porter la lettre A, et celle qui se trouve, sous la lettre A, devrait avoir la lettre B. Nous avons respecté l'erreur du manuscrit.

de Renesse, abbé de sainte Gertrude, à Louvain, le corps universitaire le choisit pour remplacer ce prélat, en qualité de conservateur des privilèges de l'université. L'abbé Marci mourut à Louvain, le 15 septembre 1791, et fut inhumé au cimetière de la commune de Vetthem. Ses obsèques furent célébrées, à Louvain, les 19 et 20 octobre 1791. Les journaux du temps observent que comme la fidélité du défunt envers son souverain légitime lui avait mérité le titre de royaliste, aucun des membres de l'université, qui tous devaient y être selon la coutume, n'ont daigné assister aux funérailles de leur frère.

L'abbé Marci possédait une bibliothèque assez bien choisie. Il avait aussi une collection de médailles antiques, qui furent vendues après son décès. Le catalogue en a été publié sous le titre de : *Description de la riche, rare, grande et belle collection de médailles antiques et modernes, tant en or et en argent qu'en bronze et en cuivre, faisant partie du cabinet de feu Mr. Marci, chanoine de l'église cathédrale de Lutmeritz, en Bohême, ainsi que du chapitre de St. Vincent, à Soignies, préposé de l'église collégiale de Saint Pierre de Louvain et chancelier de cette université, membre de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, etc., etc.* — Louvain, chez J.-M. Van Overbeke, pp. 54, in-8°. Ce catalogue contient : médailles d'or 15 ; n°s d'argent 579 ; bronze, 596, et cuivre 208 ; en totalité, 1573 numéros.

L'abbé Marci a donné plusieurs *Dissertations académiques* insérées dans les *Mémoires de l'académie de Bruxelles*. Les principales sont :

1° — Mémoire sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de Hollande, des terres à froment, des marnes et de la chaux. — Inséré dans les *Mémoires de l'académie*, t. III, p. 45.

Lu à la séance du 13 décembre 1775.

Ce Mémoire est terminé par quelques réflexions sur la manière de perfectionner et d'augmenter la quantité des fumiers.

2° — Quels sont les obstacles qui s'opposent à une meilleure culture des Ardennes et les moyens d'y remédier? *Mémoires de l'académie*, t. V. p. 159.

Ce Mémoire fut lu à la séance du 24 janvier 1784. Son sujet est la com-

paraison de l'économie rurale, qui est si avantageusement cultivée en Flandre et en Brabant, avec celle qui est en usage dans les Ardennes, et de rechercher les sources des défauts qui s'opposent à une meilleure culture dans les Ardennes et les moyens que l'on croit les plus efficaces pour les vaincre.

3^o — Mémoire sur les proportions des tonneaux et sur un jaugeage universel. *Mémoires de l'académie*, t. I, p. 29.

Lu dans la séance du 25 mai 1775.

4^o — Mémoire sur la rectification des étamages usités, en attendant que l'on ait découvert une matière plus convenable, pour être substituée dans nos cuisines. *Mémoires de l'académie*, t. III, p. 287.

Lu dans la séance du 28 janvier 1779.

5^o — Réflexions sur l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Ce Mémoire, jusqu'ici inédit, fut lu dans la séance du 5 janvier 1774. *Mémoires de l'académie*, t. I. — *Journal des séances*, p. 79.

6^o — Modèle d'une roue à crochet, tant pour monter que pour descendre, et traîner horizontalement des masses.

Lu dans la séance du 7 mars 1774. *Mémoires de l'académie*, t. I. — *Journal des séances*, p. 85.

7^o — Mémoire sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités, pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse et plus analogues aux hautes sciences auxquelles elles servent de préparation.

Lu à l'académie dans la séance du 16 novembre 1774, et communiqué par celle-ci au gouvernement. *Mémoires de l'académie*, t. I. — *Journal des séances*, p. 91.

8^o — Avis de Mr. l'abbé de Marci sur le plan des études des collèges Thérésiens.

Ce Mémoire inédit est conservé en manuscrit à la bibliothèque royale. *Inventaire*, n^o 17689, Fonds Van Hulthem, n^o 870. Mais il ne se trouve indiqué dans la *Bibliotheca Hulthemiana* que sous le titre de : *Pièce communiquée à la commission des études*.

NOTE. — D.

Valentin Jameray, dit *Duval*, fils d'un cultivateur du village d'Artonnay, en Champagne, où il naquit, en 1693, bibliothécaire de Léopold, dernier duc de Lorraine, et professeur d'histoire à l'académie de Lunéville, ensuite conservateur de la bibliothèque de Florence, et enfin conservateur du cabinet des médailles de Vienne, où il est mort le 3 septembre 1775. Le chevalier A. de Koch a publié les œuvres de *Duval* précédées de mémoires sur sa vie. — Saint-Petersbourg et Paris, 1784, 2 volumes in-8°. Il en a paru une seconde édition, Paris, 1783, trois volumes in-18. Une partie de la correspondance autographe de *Duval* fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. Bruand, conseiller de préfecture, à Besançon.



LETTRE

*de Mr. VAN HEURCK à Mr. l'abbé MARCI, chanoine
de Lutzmeritz et mathématicien de S. M. I et R.*

Monsieur,

Je vous suis très redevable des informations reprises dans celle dont vous avez daigné m'honorer le 15 du mois dernier, qui m'a été remise par Mr. le baron de Bartenstein, et au moyen de laquelle j'ai maintenant une idée du cabinet des monnaies que Sa Majesté Impériale a résolu de former.

Nous n'avions jusqu'ici que des traités particuliers de quelque peu d'états, dans lesquels on s'est borné à faire connaître leurs monnaies, de façon qu'il était réservé à Sa Majesté de former et d'exécuter le projet d'un cabinet de toutes les monnaies de l'Europe, et de communiquer, par la gravure, au public un ouvrage si glorieux à Sa Majesté et si utile aux sciences.

N'y ayant que dix ans qu'on a commencé d'exécuter cette entreprise magnifique, il ne doit pas paraître étonnant qu'il reste des vuides dans plus d'une classe. Pour peu que l'on soit au fait de cette matière, on sait qu'il faudra encore bien du temps et des recherches, avant que les différentes suites puissent être rendues complètes. L'idée de publier trois volumes de ce riche trésor me paraît d'autant plus belle que l'on pourra y ajouter ensuite des continuations de dix en dix, ou de vingt en vingt ans. Votre remar-

que concernant les monnaies belgiques me paraît fort juste. Il convient sans doute de s'attacher, par préférence, à la recherche de celles des pays appartenant à Sa Majesté, et comme cette classe paraît une des moins fournies, je ferai toutes les recherches possibles pour en trouver. Il n'y a malheureusement personne, dans les Pays-Bas autrichiens, qui ait un cabinet ou une collection de nos anciennes monnaies; mais j'espère en trouver dans les Provinces-Unies. Le voyage que je dois faire dans peu, en Hollande, me procurera probablement l'occasion d'en déterrer. Pour en faciliter la recherche, je me propose de faire une liste précise de toutes les monnaies des ducs de Brabant et des comtes de Flandre qui me sont connues, et que j'aurai ensuite l'honneur de vous communiquer, afin qu'elle puisse guider ceux qui croiraient avoir des occasions d'en procurer.

Mais il s'agit d'éviter un inconvénient, qui est celui de ne pas devoir se donner des peines pour acquérir des pièces qui se trouvent déjà dans le cabinet de Sa Majesté. Il serait aisé d'éviter cet embarras, si l'on pouvait consulter le volume qui a été publié; et comme cet ouvrage ne se vend pas, excusez, je vous prie, ma franchise si, en prenant recours à votre protection, j'ose en demander un exemplaire, suivant l'avis de Son Excellence Mgr. le comte de Cobentzl, notre premier ministre, qui me dit, à cette occasion, que je ne dois pas être honteux de gueuser en présence de mon maître.

Quant à mon projet, en particulier, ne pouvant avoir recours à nos anciennes monnaies en espèce, je me trouve réduit à devoir travailler sur les registres de la chambre des comptes et de la cour des monnaies et sur un *ancien manuscrit* (1) que je possède, dans lequel nos anciennes monnaies ont été imprimées ci-devant par les

(1) V. Note E.

monnaies mêmes, de façon que les empreintes y sont représentées à contre-sens. Le fond en est noir, et tout ce qui est relevé sur la monnaie se trouve blanc.

Je connais les trois sortes d'épreuves pour vérifier le titre des matières d'or et d'argent; mais, pour constater celui de nos monnaies, suivant l'exemple de Mr. Le Blanc, je m'en rapporte aux ordonnances, et aux expériences faites dans nos hôtels de monnaies, sur lesquelles ont été travaillées les instructions de nos changeurs, qui sont fort curieuses et fort exactes. C'est ainsi que je trouve, par exemple, que le denier d'argent de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, dont vous avez eu la bonté de me remettre l'échantillon, n'était qu'au titre de 4 deniers, 6 grains, et que de pareils deniers ont été forgés du temps de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et ensuite encore du temps de l'archiduc Philippe-le-Bel.

L'autre denier, qui est de Marie de Bourgogne, fille du duc Charles-le-Téméraire, se nommait double fusil; il était au titre effectif de 9 deniers, 13 grains, et pareils doubles fusils furent forgés du temps de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire, ducs de Bourgogne, et de l'archiduc Philippe-le-Bel; on m'a promis de me fournir tout cela; et je m'attacherai particulièrement à la recherche de leurs monnaies, puisqu'il ne s'en trouve pas dans le cabinet de Leurs Majestés Impériales.

A en juger par les échantillons précités, la gravure paraît très belle; mais l'impression est trop faible et devrait être beaucoup plus brillante, rien n'étant plus aisé, puisque les planches ne sont pas du tout usées. Je connais un peu ce métier. Ayant acquis casuellement une collection assez considérable de planches gravées en cuivre, d'après les tableaux de Rubens et de Van Dyck, par les plus habiles graveurs contemporains de ces deux artistes, je me suis donné beaucoup de peine pour pouvoir les faire imprimer chez

moi, dans la perfection requise. Permettez-moi de vous en faire un petit présent pour servir d'échantillon. Je vous prie de vouloir m'enseigner, à cet effet, la voie pour pouvoir vous les faire parvenir, et d'être persuadé de la profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé VAN HEURCK.

Bruxelles, le 16 octobre 1758.

NOTE. — E.

Le *Manuscrit* dont parle ici Mr. le conseiller Van Heurck, passa, après la mort de celui-ci, dans les mains de son petit-fils, Mr. le baron van Kessel; il fut vendu, à Anvers, en 1842, avec sa somptueuse bibliothèque. V. le *Catalogue*, n° 845. Il y est indiqué de la manière suivante : *Goude en zilvere penningen der hertogen en hertoginnen van Brabant, zedert den jare 1288, enz. Ook die goude en zilvere penningen gemunt by de graven van Vlaenderen zedert 1554. En die ook van de graven van Holland zedert 1585. Msc. van Dionysius Waterloos, raed- en generaalmuntmeester, te Brussel, met houtsnec afbeeldingen, un volume in-folio.* — Ce *Manuscrit* a été acheté, pour la somme de 510 francs, par Mr. Geelhand de la Faille. Un autre *Manuscrit autographe* de ce mémoire, mais sans empreintes, volume petit in-4°, se trouve dans la bibliothèque de Mr. Th. de Jonghe, à Bruxelles.
